

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE LIGUE DE MOTO CROSS 2016

ARTICLE 1 : CHAMPIONNATS

La Ligue Motocycliste du Centre met en compétition pour la saison 2016

- 1- **Le Championnat de Ligue OPEN (machines de classes 2, 3, 4 - 125 cc à 500 cc 2 temps et 250 à 650 cc 4 temps)**
- 2- **Le Championnat de Ligue 125 cc (machines 125 cc 2 temps)**
- 3- **Le Championnat de Ligue 85 cc Espoirs (machines de 85 cc)**
- 4- **Le Critérium de Ligue (machines de classes 2, 3, 4 - 125 cc à 500 cc 2 temps et 250 à 650 cc 4 temps)**
- 5- **Minicross (machines 65cc et 85cc)**

Tout club organisant dans l'année, une épreuve de Moto Cross devra obligatoirement organiser une épreuve de Championnat de Ligue Open, 125 cc, ou 85 cc Espoirs ou Critérium de Ligue.

Les clubs organisant uniquement une épreuve du Championnat de Ligue 85 cc Espoirs ou de Critérium de Ligue devront s'acquitter d'un forfait de 250 euros à verser à la Ligue. L'attribution seule de ces épreuves ne pourra se faire que tous les 4 ans.

ARTICLE 2 : COUREURS ADMIS

- Championnat de Ligue OPEN – Critérium de Ligue
- Ouvert à tous les pilotes âgés au minimum de 13 ans
Toutes classes : Ouvert à tous les pilotes possédant une licence NJ3C, NCO, Inter, Inter Jeune ou championnat d'Europe (sauf Critérium pour les 3 dernières).
- Championnat de Ligue 125 cc
- Ouvert à tous les pilotes âgés au minimum de 13 ans
Ouvert à tous les pilotes possédant une licence NJ3C, NCO, Inter, Inter Jeune ou championnat d'Europe (sauf Critérium pour les 3 dernières).
NOTA : Les pilotes de ce Championnat pourront également participer au Championnat de Ligue OPEN.
- Championnat de Ligue 85 cc Espoirs : Ouvert aux pilotes âgés de 11 à 15 ans possédant une licence FFM, Inter Jeune, LUE, NCO et NJ3. Les pilotes âgés de 11 ans devront être en possession d'un Guidon d'Argent et dès 12 ans du CASM.
- Championnat de Ligue Minicross 65cc & 85cc : Ouvert aux pilotes de 7 à 11 ans pour les 65cc et aux pilotes de 9 ans et plus (nés au plus tard en 2004) pour les 85cc, possédant une licence NJ1, NJ2 ou NJ3. Ils devront posséder d'un Guidon d'Argent minimum.

Les Championnats de Ligue et les Trophées sont réservés aux licenciés FFM dans un club de la Ligue du Centre, de nationalité Française ou étrangère.

Les pilotes du Championnat de Ligue 85 cc Espoirs âgés au minimum de 13 ans pourront participer au Championnat de Ligue 125cc ou au Critérium de Ligue. Pour ces pilotes, la participation au Championnat de Ligue OPEN n'est pas autorisée.

- Classes
Classe 1 : 65 cc à 85 cc 2 temps
Classe 2 : 100 cc à 150 cc 2 temps / 175 cc à 250 cc 4 temps.
Classe 3 : 151 cc à 300 cc 2 temps / 251 cc à 450 cc 4 temps.
Classe 4 : 301 cc à 500 cc 2 temps / 451 cc à 650 cc 4 temps.

NOTA : En dehors d'un championnat de France, les pilotes inscrits dans un championnat de ligue 125 cc et/ou Open ne sont pas autorisés à participer à une épreuve annexe ayant lieu le même jour sur le même terrain. En cas d'inscription dans une course annexe, ils ne seront pas autorisés à prendre le départ et devront obligatoirement participer au championnat de ligue hors classement sous peine de sanction.

ARTICLE 3 : CIRCUITS

Les circuits devront être homologués par la commission Préfectorale de la sécurité routière, en aucun cas ils ne pourront être modifiés après cette visite. Le Directeur de Course pourra refuser le départ d'une course, s'il constate un manquement à cette clause. Le matin de l'épreuve, une visite du terrain sera effectuée par le Directeur de Course et éventuellement par les Délégués de la Commission de Moto Cross et le représentant des pilotes.

Les circuits sur lesquels seront organisés les épreuves de Championnats seront visités si nécessaire par une commission composée de :

- a) Le Président ou un membre de la Commission de Moto Cross de la Ligue.
- b) 1 ou 2 coureurs dont celui élu à la Commission de Moto Cross.
- c) Le Président du club ou son Vice Président.

Le Président de la Ligue devra être prévenu des dates et heures de la visite afin qu'il puisse y participer s'il le juge opportun. Cette visite devra avoir lieu au moins deux mois avant la date de l'épreuve. Les instructions données par cette commission devront être strictement respectées.

La commission de Moto Cross de la Ligue établira chaque année la liste des terrains à visiter. Les frais de voyage du représentant de la Commission de Moto Cross et des coureurs seront pris en charge en totalité par le club organisateur sur la base de 0,30 € du km.

Les frais de voyage du Président de la Ligue seront pris sur le budget de la Ligue.

En dehors de toutes modifications ou aménagements d'ordre général ou particulier qui pourront être demandés par la Commission chargée de la visite, les terrains devront être conformes aux règles techniques et de sécurité établies pour le moto cross et répondre aux conditions suivantes :

- longueur minimum : 800 m
- largeur de piste utilisable : minimum 4 m (5 m pour les Side cars et Quads)
- Grille de départ : minimum 20 m (1 m par coureur plus 2 m). Si la largeur est insuffisante, le départ pourra être fait sur 2 lignes
- Ligne de départ comprise entre 70 et 125 m.
- Tout organisateur d'une épreuve de Championnat de Ligue devra prendre ses dispositions pour que le circuit puisse être utilisé par n'importe quel temps, à savoir :
- ❖ Il devra prévoir en cas de pistes glissantes la possibilité de déviation des parties de terrain rendues difficiles, la longueur du circuit ne devant pas inférieure à 800 m.
- ❖ S'il s'agit d'un circuit poussiéreux, un système d'arrosage devra obligatoirement être prévu en tous points du circuit qui pourraient souffrir de la poussière, même lorsqu'il s'agit de montées ou de descentes.

En cas de sécheresse, l'arrosage commencera dès le vendredi et sera repris le samedi soir afin d'éviter autant que possible d'arroser le dimanche après-midi.

Si l'arrosage était nécessaire entre les séances d'essais ou entre les manches, on évitera d'arroser les zones de freinage ou d'accélération. Avant de procéder à un quelconque arrosage le jour de l'épreuve, les organisateurs devront suivre les avis du Délégué qui aura auparavant consulté les pilotes.

ARTICLE 4 : CHRONOMETRAGE

Pour permettre l'utilisation des transpondeurs, l'organisateur devra prévoir le passage de la boucle sur la ligne d'arrivée au niveau du poste de chronométrage.

➤ Le local de chronométrage devra être fermé, propre avec aération, à l'abri des intempéries, vitres propres (pas de plastique), pas de poste de sonorisation et de haut-parleur à proximité. Table et chaises en nombre suffisant. Prévoir également un mat d'environ 3 mètres de hauteur pour la pose de l'antenne émettrice.

➤ Alimentation du local : obligatoire et indépendante de toute autre installation, prises de courant en nombre suffisant, 220 Volts régulier, groupe électrogène récent.

En cas de forte chaleur, prévoir un climatiseur performant. L'espace entre le local de chronométrage et la piste devra être clôturé et interdit au public.

➤ Une personne devra être présente tout au long de l'épreuve pour assurer l'affichage des résultats.

➤ Pour la distribution des transpondeurs, un abri couvert, table et chaises

➤ A l'emplacement du téléviseur de contrôle, prévoir sa protection aux intempéries, et une alimentation 220 volts.

Si le local de chronométrage se trouve au centre du circuit, l'organisateur devra assurer la manutention et l'aide pour l'installation du matériel, à l'arrivée et au départ des chronométreurs.

➤ Les pilotes devront restituer leur transpondeur dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée de leur dernière manche.

ARTICLE 5 : PARC COUREURS

Chaque véhicule de pilote devra être muni d'un extincteur conforme aux normes en vigueur.

Pour stocker leur carburant, les pilotes devront obligatoirement utiliser des bidons métalliques. (Bidons PVC proscrits)

Les pilotes devront prévoir l'utilisation de tapis de sol pour les travaux de mécanique.

L'utilisation d'une mini-moto ou tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du circuit sous peine d'exclusion.

La veille de l'épreuve, à partir de 22 heures, il ne devra plus y avoir de bruit dans le parc des coureurs. Les pilotes qui ne respecteront pas cette règle pourront être sanctionnés par le jury de l'épreuve. Il est rappelé que les pilotes sont également responsables du comportement de leurs accompagnateurs. Cette mesure s'applique à la fois aux pilotes des championnats et aux pilotes des courses annexes.

Pour chaque pilote, l'organisateur devra délivrer au minimum 4 entrées gratuites, pilote compris.

ARTICLE 6 : PARC D'ATTENTE

Procédure de mise en place dans le parc d'attente.

• Lorsque que le premier pilote quittera le parc d'attente pour rentrer en grille, plus aucun pilote ne sera accepté.

Le ou les pilotes de réserve seront alors autorisés à prendre le départ si le plateau n'est pas complet.

ARTICLE 7 : FORMULE DES CHAMPIONNATS DE LIGUE OPEN - 125 cc

1 - Engagement aux Championnats

Les pilotes désirant participer à un Championnat de Ligue devront s'inscrire auprès du Secrétariat de la Ligue du Centre – 5 Rue de la Gabellière – 45380 La Chapelle-ST-Mesmin. Chaque pilote devra transmettre sa demande avant le **20 Février 2016**. Au delà, le pilote devra s'acquitter d'un droit de 30 euros. Dans ce cas l'inscription devra être parvenue à la Ligue au minimum 14 jours avant la première épreuve à laquelle il souhaite participer. La demande devra être accompagnée d'un dépôt de garantie de 200 euros (Chèque à l'ordre de la Ligue du Centre) correspondant à la valeur du transpondeur et de 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur.

Sur chaque épreuve, la prise en charge et la restitution du transpondeur 30 minutes maximum après l'arrivée de leur dernière manche, incombent aux pilotes. En cas de non-restitution ou de restitution d'un transpondeur détérioré, le dépôt de garantie sera immédiatement encaissé.

Après réception de la demande et du dépôt de garantie, un numéro de course sera attribué pour la saison 2016.

2 - Engagement sur les épreuves

Les engagements se feront en ligne via le site Internet : <https://ffm.engage-sports.com> 14 jours minimum avant l'épreuve.

Montant total 37 euros non remboursables. (Droit d'engagement 27 euros + location transpondeur 10 euros).

Passé ce délai, les engagements des pilotes inscrits au plus tard 6 jours avant la manifestation seront pris en compte moyennant un droit supplémentaire de 20 euros. Plus aucune demande d'engagement ne sera acceptée à partir du 6^{ème} jour précédant la manifestation.

NOTA : Les pilotes désirant piloter une machine 250 cc 4 temps devront être âgés au minimum de 15 ans.

3 - Qualification des pilotes

Le nombre de pilotes autorisés à prendre le départ sera déterminé en fonction de la capacité du circuit avec un minimum de 20 et un maximum de 45.

Qualification des pilotes

La qualification des pilotes s'effectuera par des essais chronométrés le matin de chaque épreuve.

• Si le nombre de pilotes présents ne dépasse pas la capacité du circuit + 20%, il n'y aura qu'un seul groupe. Tous les pilotes non qualifiés seront désignés comme << réservistes >> et participeront éventuellement aux courses.

• Si le nombre de pilotes présents dépasse la capacité du circuit + 20%, les pilotes seront répartis en 2 ou 3 groupes A, B, C. A la 1^{ère} épreuve, ces groupes seront établis par tirage au sort et pour les épreuves suivantes suivant le classement provisoire. Si le nombre de pilotes est un nombre impair le Groupe A comptera un pilote de plus. Les changements de groupe sont interdits. Chaque groupe disputera une séance d'essais chronométrés puis 2 manches de classement à l'issue desquelles seront désignés les pilotes autorisés à participer à la super-finale.

Ces essais chronométrés qualificatifs détermineront également l'ordre d'entrée en grille pour les manches de classement.

En cas de matériel de chronométrage indisponible ou défaillant lors de la 1^{ère} épreuve, les essais chronométrés seront remplacés par une manche de 10 minutes plus un tour par groupe. A partir de la 2^{ème} épreuve, si le nombre de pilotes présents ne dépasse pas la capacité du circuit, l'entrée en grille se fera en fonction du classement provisoire du championnat. Si le nombre de pilotes présents dépasse la capacité du circuit, les essais chronométrés seront remplacés par une manche de 10 minutes plus un tour par groupe.

NOTA : Pour les essais chronométrés les pilotes rentreront sur la piste dans l'ordre du classement provisoire.

ARTICLE 8 : FORMULE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE 85 CC ESPOIRS

1 - Engagement aux Championnats

Les pilotes désirant participer à un Championnat de Ligue devront s'inscrire auprès du Secrétariat de la Ligue du Centre – 5 Rue de la Gabellière – 45380 La Chapelle-ST-Mesmin. Chaque pilote devra transmettre sa demande avant le **20 Février 2016**. Au delà, le pilote devra s'acquitter d'un droit de 30 euros. Dans ce cas l'inscription devra être parvenue à la Ligue au minimum 14 jours avant la première épreuve à laquelle il souhaite participer. La demande devra être accompagnée d'un dépôt de garantie de 200 euros (Chèque à l'ordre de la Ligue du Centre) correspondant à la valeur du transpondeur et de 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur.

Sur chaque épreuve, la prise en charge et la restitution du transpondeur 30 minutes maximum après l'arrivée de leur dernière manche, incombent aux pilotes. En cas de non-restitution ou de restitution d'un transpondeur détérioré, le dépôt de garantie sera immédiatement encaissé.

Après réception de la demande et du dépôt de garantie, un numéro de course sera attribué pour la saison 2016.

2 - Engagement sur les épreuves

Les engagements se feront en ligne via le site Internet : <https://ffm.engage-sports.com> 14 jours minimum avant l'épreuve.

Montant total 32 euros non remboursables. (Droit d'engagement 22 euros + location transpondeur 10 euros).

Passé ce délai, les engagements des pilotes inscrits au plus tard 6 jours avant la manifestation seront pris en compte moyennant un droit supplémentaire de 20 euros. Plus aucune demande d'engagement ne sera acceptée à partir du 6^{ème} jour précédant la manifestation.

3 - Qualification des pilotes

Le système de qualification sera identique à celui des Championnats de Ligue Open et 125 cc.

4 – Epreuve hors Ligue

Dans le cadre d'un échange avec une ligue limitrophe, une épreuve de Championnat pourra être organisée dans une autre ligue. Les pilotes des 2 ligues rouleront ensemble. A l'issue des 3 manches, il sera établi un classement << scratch >> et un classement pour chacun des championnats. De la même manière la Ligue du Centre pourra accueillir sur une des épreuves du Championnat 85 cc Espoirs les pilotes d'une ligue limitrophe.

ARTICLE 9 : FORMULE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE MINICROSS 65cc & 85cc

1 - Engagement aux Championnats

Les pilotes désirant participer à un Championnat de Ligue devront s'inscrire auprès du Secrétariat de la Ligue du Centre – 5 Rue de la Gabellière – 45380 La Chapelle-ST-Mesmin. Dans ce cas l'inscription devra être parvenue à la Ligue au minimum 14 jours avant la première épreuve à laquelle il souhaite participer. La demande devra être accompagnée d'un dépôt de garantie de 200 euros (Chèque à l'ordre de la Ligue du Centre) correspondant à la valeur du transpondeur et de 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur.

Sur chaque épreuve, la prise en charge et la restitution du transpondeur 30 minutes maximum après l'arrivée de leur dernière manche, incombent aux pilotes. En cas de non-restitution ou de restitution d'un transpondeur détérioré, le dépôt de garantie sera immédiatement encaissé.

Après réception de la demande et du dépôt de garantie, un numéro de course sera attribué pour la saison 2016.

2 - Engagement sur les épreuves

Les engagements se feront en ligne via le site Internet : <https://ffm.engage-sports.com> 14 jours minimum avant l'épreuve.

Montant total 25 euros non remboursables. (Droit d'engagement 20 euros + location transpondeur 5 euros).

Passé ce délai, les engagements des pilotes inscrits au plus tard 6 jours avant la manifestation seront pris en compte moyennant un droit supplémentaire de 20 euros. Plus aucune demande d'engagement ne sera acceptée à partir du 6^{ème} jour précédant la manifestation.

ARTICLE 10 : CRITERIUM DE LIGUE

1 - Engagement aux Championnats

Les pilotes désirant participer au Critérium de Ligue devront s'inscrire auprès du Secrétariat de la Ligue du Centre – 5 Rue de la Gabellière – 45380 La Chapelle-ST-Mesmin. Chaque pilote devra transmettre sa demande avant le **20 Février 2016**. Au delà, le pilote devra s'acquitter d'un droit de 30 euros. Dans ce cas l'inscription devra être parvenue à la Ligue au minimum 14 jours avant la première épreuve à laquelle il souhaite participer. La demande devra être accompagnée d'un dépôt de garantie de 200 euros (Chèque à l'ordre de la Ligue du Centre) correspondant à la valeur du transpondeur et de 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur.

Sur chaque épreuve, la prise en charge et la restitution du transpondeur 30 minutes maximum après l'arrivée de leur dernière manche, incombent aux pilotes. En cas de non-restitution ou de restitution d'un transpondeur détérioré, le dépôt de garantie sera immédiatement encaissé.

Après réception de la demande et du dépôt de garantie, un numéro de course sera attribué pour la saison 2016.

2 - Engagement sur les épreuves

Les engagements se feront en ligne via le site Internet : <https://ffm.engage-sports.com> 14 jours minimum avant l'épreuve.

Montant total 37 euros non remboursables. (Droit d'engagement 27 euros + location transpondeur 10 euros).

Passé ce délai, les engagements des pilotes inscrits au plus tard 6 jours avant la manifestation seront pris en compte moyennant un droit supplémentaire de 20 euros. Plus aucune demande d'engagement ne sera acceptée à partir du 6^{ème} jour précédant la manifestation.

3 - Qualification des pilotes

Le système de qualification sera identique à celui des Championnats de Ligue Open et 125 cc.

4 – Classement final

Les 5 premiers pilotes du Critérium 2016 devront obligatoirement participer aux Championnats de Ligue OPEN ou 125 cc 2017.

ARTICLE 11 : ESSAIS LIBRES – ESSAIS CHRONOMETRES

Tout coureur qui n'aura pas satisfait aux vérifications administratives et techniques au plus tard à 8 heures 30 le matin de l'épreuve se verra refuser le départ sauf décision contraire du Jury, sauf Minicross 65 cc & 85 cc au plus tard 9 heures 30.

Les machines devront obligatoirement être équipées du transpondeur pour les essais libres.

Pour les Championnats de Ligue OPEN, 125 cc et 85 cc Espoirs et le Critérium de Ligue, l'organisateur devra prévoir :

1) Si le nombre de pilotes présents ne dépasse pas la capacité du circuit + 20%

Une séance d'essais libres d'une durée de 15 minutes et une séance d'essais chronométrés de 15 minutes.

Minicross : 10 mn d'essais libres et 10 mn d'essais chronométrés ou 1 séance d'essais de 15 mn (8 mn libres et 7 mn chronométrés)

2) Si le nombre de pilotes présents dépasse la capacité du circuit + 20%

Une séance regroupant les essais libres (10 minutes) et les essais chronométrés (15 minutes) d'une durée globale de 25 minutes par groupe.

Pour le Critérium de Ligue, le premier essai libre ne pourra pas avoir lieu avant 9 H 00.

NOTA : La participation aux essais libres est obligatoire pour tous les championnats et le critérium de ligue. Tout pilote n'ayant pas participé aux essais libres sera exclu.

Par ailleurs, les clubs organisant un Championnat de France sur 1 journée avec 2 groupes auront la possibilité de regrouper les essais libres et les essais chronométrés des Championnats de Ligue. Pour tous les Championnats de Ligue comme pour le Critérium :

10 minutes d'essais libres + 15 minutes d'essais chronométrés soit 25 minutes au total.

ARTICLE 12 : NOMBRE DE COUREURS ADMIS - FORFAIT

Pour les épreuves de Championnat de Ligue OPEN, 125 cc, 85 cc Espoirs, Minicross 65 cc & 85 cc et le Critérium de Ligue le nombre de pilotes admis sera au minimum de 20, ce nombre pourra être augmenté suivant la capacité du circuit, avec un maximum de 45 pilotes.

Pilote souhaitant déclarer forfait

Le pilote qui ne pourra se rendre sur une épreuve devra prévenir obligatoirement la Ligue ou le Club ou se déclarer forfait sur Internet.

Tout pilote déclaré forfait devra fournir un justificatif valable (Certificat médical, courrier officiel, etc....). Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé. La décision du remboursement sera prise après étude du justificatif.

Sur tout forfait, un droit administratif de 3 euros sera retenu.

ARTICLE 13 : APPEL SUR LA GRILLE DE DEPART

L'appel des coureurs sur la ligne de départ se fera d'après le résultat des essais chronométrés pour les 3 manches de classement.

A partir de la 2^{ème} épreuve, en cas de défaillance ou d'indisponibilité du système de chronométrage, l'appel des coureurs sur la grille de départ se fera dans l'ordre du classement provisoire du Championnat. Pour les pilotes non classés il sera effectué un tirage au sort.

Les pilotes ne pourront se mettre en 2^{ème} ligne que si la 1^{ère} est complète.

Les pilotes << Hors Championnat >> rentreront sur la grille suivant le résultat des essais chronométrés comme les pilotes du Championnat.

Championnat de Ligue 85 cc Espoirs et Minicross 65 cc & 85 cc – Accès des accompagnateurs de pilotes sur la grille de départ

Cales

• L'apport des cales est toléré. Toutefois le dépôt de la cale doit se faire après que le pilote se soit placé sur la grille et non avant.

Blocages de fourche

• L'enclenchement des blocages de fourche par un accompagnateur est toléré dans la mesure où le parc d'attente n'est pas situé à proximité immédiate de la grille. La notion de proximité est à l'appréciation exclusive du Délégué du Championnat.

NOTA : Toute autre intervention de la part d'un accompagnateur pourra être sanctionnée par le Jury de l'épreuve. (Ex : Placement de la moto, préparation de la place, etc....)

ARTICLE 14 : PROCEDURE DE MISE EN GRILLE DE DEPART

Lorsque la première moto quittera le parc d'attente, moteur en marche, plus aucun mécanicien ou accompagnateur ne sera admis aux abords de la grille de départ.

A partir du moment où la première moto quitte le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté.

Avant et au moment du départ, il est interdit à quiconque de modifier l'espace situé en avant de la grille. Derrière la grille, seuls les pilotes pourront modifier leur place de départ sans utiliser un outil.

La roue avant de la moto ne devra pas être à plus de 50 centimètres de la grille.

- Lorsque toutes les motos sont sur la ligne de départ, le starter présentera immédiatement un panneau indiquant

<< 15 secondes >> pendant 15 secondes.

- A la fin des 15 secondes, il présentera un panneau indiquant << 5 secondes >> et la grille de départ sera abaissée entre 5 et 10 secondes après que le panneau 5 secondes ait été montré.

Le départ sera obligatoirement donné à la grille par le Directeur de Course sous le contrôle des Commissaires Sportifs. Tout coureur qui partira avant le signal pourra être sanctionné.

Le mécanisme de déclenchement de la grille devra être masqué à la vue de tous.

ARTICLE 15 : DUREE

Championnats de Ligue OPEN et 125 cc

Avec 1 seul groupe :

3 manches de 20 minutes + 1 tour.

Avec 2 groupes ou plus :

2 manches de 20 minutes + 1 tour par groupe et une super-finale de 20 minutes + 1 tour, regroupant les meilleurs pilotes des différents groupes. Le nombre de pilotes participant à la super-finale sera déterminé en fonction de la capacité du circuit.

Championnat de Ligue 85 cc Espoirs et Critérium de Ligue

Avec 1 seul groupe :

3 manches de 15 minutes + 1 tour.

Avec 2 groupes ou plus :

2 manches de 15 minutes + 1 tour par groupe et une super-finale de 15 minutes + 1 tour, regroupant les meilleurs pilotes des différents groupes. Le nombre de pilotes participant à la super-finale sera déterminé en fonction de la capacité du circuit.

Championnat de Ligue Minicross 65 cc et 85 cc

2 manches de 10 minutes + 1 tour

En cas de force majeure ou pour des motifs valables, ce temps pourra être diminué par décision des Commissaires Sportifs, avec l'accord du Délégué de la Ligue, avant le départ d'une manche, à la stricte condition que tous les concurrents en soient avertis avant le départ de cette manche. Cette décision devra être mentionnée dans le rapport de clôture.

Deux manches consécutives devront être séparées par un intervalle compris entre 45 et 75 minutes.

ARTICLE 16 : DISQUALIFICATION

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un Commissaire de piste en fonction dans le but d'assurer la sécurité. Le non respect de cette règle entraînera la disqualification du pilote pour la manche.

D'autre part, tout pilote qui aura coupé le parcours sera automatiquement exclu de la manche dans laquelle il aura commis cette infraction.

Si le fait se produit pendant les essais chronométrés, le pilote incriminé sera classé dernier de ces essais.

L'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans la limite de l'espace prévu à cet effet sous peine d'exclusion.

Pendant les courses et les essais chronométrés, un pilote ne peut s'arrêter que dans la zone de réparation, il est strictement interdit de s'arrêter au bord de la piste.

ARTICLE 17 : CLASSEMENTS

Dans chaque épreuve de Championnats, chacune des manches est considérée comme une course en soi et les coureurs sont classés suivant leur ordre d'arrivée.

Pour chacune des manches, le barème des points championnats sera le suivant :

1 ^{er} = 25 points	2 ^{ème} = 22 points	3 ^{ème} = 20 points	4 ^{ème} = 18 points	5 ^{ème} = 16 points
6 ^{ème} = 15 points	7 ^{ème} = 14 points	8 ^{ème} = 13 points	9 ^{ème} = 12 points	10 ^{ème} = 11 points
11 ^{ème} = 10 points	12 ^{ème} = 9 points	13 ^{ème} = 8 points	14 ^{ème} = 7 points	15 ^{ème} = 6 points
16 ^{ème} = 5 points	17 ^{ème} = 4 points	18 ^{ème} = 3 points	19 ^{ème} = 2 points	20 ^{ème} = 1 point

Ce barème sera appliqué pour tous les Championnats de Ligue. Il ne sera pas tenu compte de leur dernier tour si les pilotes franchissent la ligne d'arrivée plus de 5 mn après l'arrivée du vainqueur.

Pour être classés, les pilotes devront avoir accompli au minimum 75% des tours effectués par le vainqueur pour les championnats de Ligue Open et 125 cc et au minimum 50% pour le championnat de Ligue Espoirs 85 cc, Minicross et Critérium de Ligue.

Le classement général sera calculé en totalisant les points marqués dans chacune des manches. En cas d'ex-aequo, le meilleur classement de la manche finale sera déterminant.

Pour le classement final des Championnats de Ligue on additionnera pour chaque coureur les points marqués dans la totalité des manches.

En cas d'ex-aequo, on prendra pour chacun le nombre des places de 1^{er} puis de 2^{ème}, puis de 3^{ème} etc...., jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes. En dernier ressort, le premier résultat sera déterminant.

ARTICLE 18 : PRIX

Dans chaque épreuve, les prix devront être attribués selon le barème suivant :

CHAMPIONNATS DE LIGUE OPEN et 125 cc

Tous les coureurs qualifiés ainsi que les réservistes percevront une prime de qualification de 10 euros. Cette prime de qualification sera augmentée de 1,00 euro du point marqué pour les 20 premiers de chaque manche.

1 ^{er} = 25,00 €	2 ^{ème} = 22,00 €	3 ^{ème} = 20,00 €	4 ^{ème} = 18,00 €	5 ^{ème} = 16,00 €
6 ^{ème} = 15,00 €	7 ^{ème} = 14,00 €	8 ^{ème} = 13,00 €	9 ^{ème} = 12,00 €	10 ^{ème} = 11,00 €
11 ^{ème} = 10,00 €	12 ^{ème} = 9,00 €	13 ^{ème} = 8,00 €	14 ^{ème} = 7,00 €	15 ^{ème} = 6,00 €
16 ^{ème} = 5,00 €	17 ^{ème} = 4,00 €	18 ^{ème} = 3,00 €	19 ^{ème} = 2,00 €	20 ^{ème} = 1,00 €

NOTA : S'il y a 2 groupes ou plus, la paye sera établie sur la super-finale soit : 75 euros au 1^{er}, 66 euros au 2^{ème}, 60 euros au 3^{ème}, etc...

Tous les pilotes participants aux essais recevront la prime de qualification de 10 euros.

Toute paye non réclamée au soir de l'épreuve sera acquise au Club organisateur.

CHAMPIONNAT DE LIGUE 85 cc ESPOIRS – MINICROSS 65 cc & 85cc – CRITERIUM DE LIGUE

Il ne sera remis aucun prix en espèces aux concurrents, mais les organisateurs devront prévoir des coupes pour les 5 premiers au minimum.

ARTICLE 19 : CONTROLE DES EPREUVES

La commission de Moto Cross de la ligue désignera pour chaque épreuve de Championnats de Ligue un Délégué choisi parmi ses membres. Le collège des commissaires techniques désignera également 2 commissaires techniques choisis parmi ses membres.

Le Délégué de la commission est investi de pouvoirs spéciaux lui permettant de remplir effectivement sa mission dans les meilleures conditions possibles et assurera la Présidence du jury avec voix délibérative.

Il est toutefois rappelé que toutes les réclamations, litiges, violences, refus de départ de coureurs etc....doivent faire l'objet d'une réunion du jury de l'épreuve, qui doit entendre les personnes concernées, prononcer une sanction sous réserve d'appel ou renvoyer l'instruction du dossier aux instances de la Ligue. Le jury doit consigner le tout dans le rapport de clôture.

Une réclamation doit être formulée par écrit et ne doit se référer qu'à un seul objet. Elle doit être remise entre les mains du Directeur de course accompagné d'une caution de 75 euros dans la ½ heure qui suit l'affichage des résultats.

Le Délégué devra envoyer un rapport dans le délai de 8 jours au Président de la Commission de Moto Cross de la Ligue. Il devra également adresser les résultats au secrétariat de la Ligue dès le lendemain de l'épreuve.

Lors de la 1^{ère} épreuve des Championnats de Ligue OPEN et 125 cc, du Critérium de Ligue, les pilotes éliront un représentant titulaire et un représentant suppléant qui auront pour mission de représenter lors de chaque épreuve. Ils pourront faire des remarques éventuelles sur le circuit et assister aux réunions de Jury sans voix délibérative.

Sur les épreuves recevant plusieurs Championnats, l'ordre de priorité pour la présidence du Jury sera le suivant :

- 1) Le Délégué du Championnat de Ligue OPEN.
- 2) Le Délégué du Championnat de Ligue 125 cc.
- 3) Le Délégué du Championnat de Ligue 85 cc Espoirs.
- 4) Le Délégué du Critérium de Ligue.

ARTICLE 20 : PALMARES

Les classements des divers Championnats de Ligue seront proclamés en fin de saison lors de l'Assemblée Générale de la Ligue. Pour tous les Championnats de Ligue, les 3 premiers pilotes seront récompensés, il sera attribué au 1^{er} le titre de Champion de Ligue. Pour le Critérium de Ligue, les 5 premiers pilotes seront récompensés.

En Championnat de Ligue 125 cc, il sera attribué un Trophée Jeune au meilleur pilote Minime ou Cadet (Licence NJ3) participant au Championnat pour la 1^{ère} année, sous condition qu'il soit classé dans les 10 premiers.

La Commission se réserve le droit d'attribuer un titre de meilleur pilote de l'année. (Pilote ayant participé à l'un des Championnats de Ligue)

Tous les pilotes devant recevoir une coupe seront invités à la remise officielle des récompenses lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du Centre. Ils devront assister personnellement à cette cérémonie (sauf raisons dûment reconnues). Les récompenses non distribuées aux pilotes absents resteront la propriété de la Ligue Motocycliste du Centre.

ARTICLE 21 : COMPLEMENT DE PLATEAU

Dans le cas de plateau incomplet le club organisateur aura la possibilité de faire participer des coureurs extérieurs aux Championnats de Ligue jusqu'à concurrence de 45 pilotes maximum (Suivant la capacité du circuit).

Ne seront admis que des coureurs licenciés, en priorité de la Ligue.

Les critères d'âge et de cylindrée devront impérativement être respectés.

Le Délégué devra être consulté pour composer le plateau et son avis sera obligatoirement retenu.

Ces coureurs ne compteront pas dans le classement des Championnats de Ligue et ne participeront pas aux prix.

Clubs organisant un Championnat de France : Les clubs auront la possibilité d'intégrer les pilotes extérieurs à la Ligue n'ayant pas passé le cap des qualifications.

ARTICLE 22 : COUPE DES REGIONS DE FRANCE

La Commission choisira les coureurs en tenant compte de leurs classements dans les différents Championnats de Ligue et/ou de leur motivation, de leur comportement sur l'année ainsi que la condition physique du moment. Les pilotes sélectionnés percevront une indemnité forfaitaire.

Les pilotes sélectionnés et ayant confirmé leur présence qui ne participeront pas à la Coupe des Régions de France pourront se voir retirer 75 points du classement du Championnat de Ligue. (Hors participation à une épreuve de Championnat de France ou sélection nationale).

Toute absence devra être motivée auprès de la Commission de Moto Cross par courrier recommandé avec AR dans un délai maximum de 8 jours après l'épreuve.

La Commission en appréciera le bien-fondé lors de l'homologation des résultats en fin de saison et informera le pilote de sa décision par courrier simple.

NOTA : Les pilotes retenus pour la Coupe des Régions de France le jour d'une épreuve de Championnat de Ligue se verront attribuer la moyenne des points marqués sur l'ensemble du Championnat de Ligue. Ces points seront calculés après la dernière épreuve.

ARTICLE 23 : PARTICIPATION A UN CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les pilotes participant et se **qualifiant** à une épreuve de Championnat de France, la veille, le jour ou le lendemain d'une épreuve de Championnat de Ligue se verront attribuer des points en fonction du calcul suivant :

Moyenne des points marqués sur l'ensemble du Championnat de Ligue ramenée à 50%. Ces points seront calculés après la dernière épreuve.

Pour bénéficier de ces points, **les pilotes devront obligatoirement apporter la preuve de leur qualification et s'être engagés au Championnat de Ligue préalablement à leur participation aux épreuves de Championnat de France.**

Les pilotes auront 2 possibilités pour transmettre à la Ligue les feuilles de classement justifiant leur participation :

- 1) Par courrier recommandé avec accusé de réception.
- 2) Remise au secrétariat de la Ligue, au Président de la Ligue ou au Président de la commission de Moto Cross contre récépissé.

Dans les 2 cas les justificatifs devront être transmis à la Ligue au maximum 15 jours après la dernière épreuve du Championnat de Ligue, au-delà, le report de points ne sera pas appliqué.

Les coupes de marques ne seront pas prises en compte.

Par ailleurs, pour les épreuves de Championnat de France disputées dans la Ligue, les pilotes de la Ligue ne passant pas le cap des qualifications pourront, s'il y a également un Championnat de Ligue au programme, y participer sans avoir pris part aux qualifications de celui-ci. Ils rentreront sur la grille en fonction du temps réalisé aux qualifications du Championnat de France. (Cas où les qualifications du Championnat de France ont lieu le même jour que le Championnat de Ligue et non la veille)

ARTICLE 24 : CONTROLE TECHNIQUE

1 - Lutte contre le bruit

Afin de limiter les nuisances sonores, les machines des pilotes participant aux Championnats de Ligue devront **obligatoirement** respecter les normes fixées par la Fédération.

Des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment de la journée.

NOTA : Cette mesure s'applique également aux courses annexes organisées parallèlement à un Championnat de Ligue.

2 – Protections

Les équipements obligatoires par disciplines indiqués sur l'annuaire de la Fédération s'appliquent également à tous les Championnats de Ligue et aux courses annexes.

3 – Caméras

Les caméras sont autorisées, positionnement suivant indications du règlement fédéral.

4 – Démontage

En cas de réclamation (écrite) de la part d'un autre concurrent (caution de 75€) ou à la demande du Délégué, il pourra être procédé à un démontage du moteur. Il sera exigé une caution supplémentaire de 75 euros pour un moteur 2 temps et 150 euros pour un moteur 4 temps. Cette caution sera remboursée au pilote auteur de la réclamation si la machine s'avère non conforme ou versée au pilote contraint au démontage si la machine s'avère conforme.

NOTA : Ces dispositions s'appliquent également aux courses annexes organisées parallèlement à un Championnat de Ligue.

ARTICLE 25 : LISTE DE NOTORIETE 2016

1 – Pilotes ne pouvant pas participer au Critérium de Ligue

Les 30 premiers pilotes du Championnat de Ligue OPEN 2015.

Les 15 premiers pilotes du Championnat de Ligue 125 cc 2015.

La commission se réserve la possibilité d'examiner les candidatures en fonction du niveau des pilotes.

ARTICLE 26 : APPLICATION DU REGLEMENT

Il est rappelé aux organisateurs et aux pilotes que les différentes prescriptions du Code Sportif et du Code de discipline et d'arbitrage de la Ligue ainsi que les règles techniques et de sécurité complémentaires, discipline Moto Cross et Courses sur prairie, sont obligatoires pour les différentes épreuves de Championnats de Ligue ou de Trophée. Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés au cas par cas par la Commission de Moto Cross de la Ligue. Conformément au règlement général des manifestations sportives de la FFM, les Commissaires Sportifs d'une épreuve ont toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité, en accord avec le Délégué du Championnat.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.

IL EST EXPRESSEMENT INTERDIT A UN COUREUR DE TRANSPORTER D'AUTRES PERSONNES SUR SON MOTOCYCLE, EXCEPTION FAITE DU PASSAGER D'UN SIDE CAR. ARTICLE 2.1.20 DU CODE SPORTIF.